



stage non rémunéré

Par **stephenstage**, le **10/07/2020** à **15:51**

Bonjour

Enseignant, j'ai obtenu un congé personnel de formation où je touche une indemnité égale à 85% de mon salaire. Je veux me reconverter dans l'édition et cherche à faire un ou des stages. Ces derniers font l'objet d'une gratification à partir de deux mois.

Puis-je

- a) demander à ne pas avoir de gratification pour un stage ?
- b) cumuler l'indemnité et la gratification ?

Merci

SB